

22 Date de dépôt : 06.08.10.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 10.02.12 Bulletin 12/06.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : VALEO VISION Société par actions
simplifiée — FR.

72 Inventeur(s) : ALBOU PIERRE.

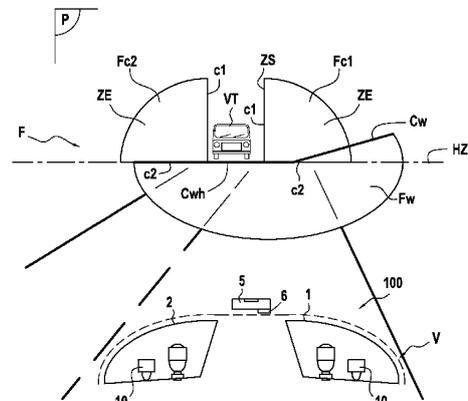
73 Titulaire(s) : VALEO VISION Société par actions sim-
plifiée.

74 Mandataire(s) : VALEO VISION.

54 UNITE OPTIQUE POUR DISPOSITIF DE SIGNALISATION ET/OU D'ECLAIRAGE.

57 L'invention concerne une unité optique, notamment
pour dispositif de signalisation et/ou d'éclairage pour véhi-
cule automobile, cette unité comportant:

- au moins une source de lumière,
- au moins un réflecteur agencé pour réfléchir au moins
une partie de la lumière émise par la source de lumière, ce
réflecteur étant agencé pour permettre la formation d'un
faisceau lumineux complémentaire suivant un axe optique
et pouvant être associé à un autre faisceau, notamment un
autre faisceau à coupure, pour participer à un faisceau glo-
bal, ce faisceau complémentaire produisant, dans un plan
perpendiculaire à l'axe optique du faisceau complémen-
taire, une zone d'éclairage présentant des premier et
deuxième bords de coupure faisant entre eux sensiblement
un angle droit, cette zone d'éclairage s'étendant majori-
tairement dans un quart de plan délimité par les premier et
deuxième bords de coupure.



Unité optique pour dispositif de signalisation et/ou d'éclairage

5 L'invention concerne notamment une unité optique, notamment pour dispositif de signalisation et/ou d'éclairage pour véhicule automobile.

Il existe un besoin, dans le domaine de l'automobile, de pouvoir illuminer la route devant soi en "mode éclairage route partiel", à savoir générer dans un faisceau route une ou plusieurs plages sombres correspondant aux endroits où
10 sont présents des véhicules venant en sens inverse ou des véhicules roulant devant, de manière à éviter l'éblouissement des autres conducteurs tout en éclairant la route dans sa plus grande surface. Une telle fonction est appelée ADB (*Adaptive Driving Beam* en anglais) ou encore « faisceau sélectif ».

On connaît par la demande de brevet EP 2 060 442 un dispositif d'éclairage
15 propre à donner un faisceau lumineux composé de plusieurs nappes.

Habituellement, la partie des faisceaux à coupure verticale s'étendant sous l'horizontale se superpose au faisceau code complet (faisceau avec lumière à droite de la coupure en Trafic à Droite) ou à la partie à coupure plate de celui-ci (faisceau avec lumière à gauche de la coupure en Trafic à Droite) en créant un
20 excès de lumière proche et une gêne pour le conducteur en mode ADB. Si, pour éviter cet effet, l'extrémité inférieure (floue et difficile à déterminer) des faisceaux à coupure verticale est placée à une hauteur voisine de celle de la coupure horizontale du code, le maximum d'intensité des faisceaux ADB se trouve alors placé trop haut et la portée utile est très réduite.

25 L'invention vise notamment à améliorer les dispositifs décrits ci-dessus.

L'invention a ainsi pour objet une unité optique, notamment pour dispositif de signalisation et/ou d'éclairage pour véhicule automobile, cette unité comportant :

- au moins une source de lumière,

30 l'unité optique étant agencée pour permettre la formation d'un faisceau lumineux complémentaire suivant un axe optique et pouvant être associé à un

autre faisceau, notamment à coupure, pour participer à un faisceau global qui est réglable en fonction d'une information représentative de l'environnement du véhicule automobile, notamment d'une information représentative de la présence d'un véhicule tiers à proximité dudit véhicule, ce faisceau complémentaire produisant, dans un plan perpendiculaire à l'axe optique du faisceau complémentaire, une zone d'éclairage présentant des premier et deuxième bords de coupure faisant entre eux sensiblement un angle droit, cette zone d'éclairage s'étendant majoritairement dans un quart de plan délimité par les premier et deuxième bords de coupure.

10 L'invention a également pour objet une unité optique, notamment pour dispositif de signalisation et/ou d'éclairage pour véhicule automobile, cette unité comportant :

- au moins une source de lumière,
- au moins un réflecteur agencé pour réfléchir au moins une partie de la lumière émise par la source de lumière, ce réflecteur étant agencé pour permettre la formation d'un faisceau lumineux complémentaire suivant un axe optique et pouvant être associé à un autre faisceau, notamment un autre faisceau à coupure, pour participer à un faisceau global qui est réglable en fonction d'une information représentative de l'environnement du véhicule automobile, notamment d'une information représentative de la présence d'un véhicule tiers à proximité dudit véhicule, ce faisceau complémentaire produisant, dans un plan perpendiculaire à l'axe optique du faisceau complémentaire, une zone d'éclairage présentant des premier et deuxième bords de coupure faisant entre eux sensiblement un angle droit, cette zone d'éclairage s'étendant majoritairement dans un quart de plan délimité par les premier et deuxième bords de coupure.

L'invention permet notamment d'obtenir un faisceau à deux bords de coupure, ce faisceau étant bien adapté à la superposition avec un faisceau code (complet ou partiel, suivant le côté) pour réaliser des fonctions ADB sans ajouter

de lumière proche et avec un maximum d'intensité placé près de l'intersection des deux bords de coupure (faisceau en « voile de navire »), ce qui donne une portée optimale.

De préférence, les premier et deuxième bords de coupure du faisceau
5 complémentaire se coupent en formant sensiblement un angle droit.

Avantageusement, le premier bord de coupure s'étend sensiblement horizontalement et le deuxième bord sensiblement verticalement lorsque l'unité optique est monté sur le véhicule.

Dans un exemple de mise en oeuvre de l'invention, l'un au moins des premier
10 et deuxième bords de coupure est sensiblement rectiligne.

Le cas échéant, les premier et deuxième bords de coupure peuvent être, à leur jonction, légèrement courbes, et non complètement rectilignes.

L'unité optique peut être dépourvue de mécanisme mobile, par exemple un cache mobile, pour produire les bords de coupure.

15 Ces bords sont, dans la présente invention, avantageusement produits par imagerie directe de la source lumineuse, c'est-à-dire par alignement des images de la source formées en chaque point du réflecteur, observées à l'infini (par exemple sur un écran situé à grande distance du réflecteur), de manière à ce qu'aucune partie de ces images ne croise les lignes de coupure et de préférence
20 de manière à ce qu'un point ou un bord de chacune de ces images rencontre l'une ou les deux lignes de coupure.

Ceci peut permettre d'avoir une unité optique de conception plus simple.

Dans un exemple de mise en oeuvre de l'invention, le réflecteur comporte des premier et deuxième secteurs réfléchissants ayant des formes géométriques
25 différentes, ces secteurs étant notamment agencés pour produire respectivement deux faisceaux simples se superposant pour former le faisceau complémentaire.

Si on le souhaite, ces deux secteurs réfléchissants sont jointifs suivant une bordure commune.

En variante, ces deux secteurs se rejoignent suivant seulement un point ou,
30 en variante, sont distants (ou disjoints) l'un de l'autre, étant par exemple séparés par un troisième secteur réfléchissant.

De préférence, le faisceau complémentaire est associé à un faisceau à coupure, notamment une coupure code, ces deux faisceaux étant de préférence côte à côte, sensiblement sans recouvrement ou avec un faible recouvrement seulement.

5 Avantageusement, la source de lumière comporte au moins une LED (diode électroluminescente), notamment à émetteur rectangulaire de lumière.

Cet émetteur rectangulaire peut s'étendre notamment dans un plan, notamment un plan sensiblement horizontal, lorsque l'unité optique est montée sur le véhicule.

10 Avantageusement, l'un des côtés de l'émetteur de la LED est disposé de manière sensiblement parallèle à un axe optique du réflecteur.

Dans un exemple de mise en oeuvre de l'invention, le premier des secteurs réfléchissants du réflecteur présente une forme sensiblement de paraboloïde, de préférence avec un foyer sur l'un des coins de l'émetteur de la LED, ce premier
15 secteur s'interrompant de préférence sur un plan, notamment vertical, contenant un bord de l'émetteur.

En variante, le premier secteur réfléchissant correspond à un secteur de surface complexe pour produire de la lumière seulement d'un côté de l'axe optique.

20 Les surfaces complexes considérées ici sont notamment des surfaces simples ou composées de secteurs ayant un bord commun de surfaces simples constituées par l'enveloppe intérieure (vue de la source) d'un ensemble de cylindres de sections droites composées d'un ou plusieurs arcs paraboliques formant une courbe continue et dérivable, d'axes perpendiculaires à une même
25 direction (« verticale du réflecteur »), dont les lignes focales (correspondant à chaque arc parabolique) rencontrent une droite verticale (parallèle à la verticale du réflecteur) unique, et dont une génératrice est tangente à une courbe plane prédéterminée (appelée « génératrice de la surface complexe »).

Dans un exemple de mise en oeuvre de l'invention, le deuxième secteur
30 réfléchissant correspond sensiblement à un quart de surface complexe avec une génératrice prédéterminée et un foyer unique sur un coin de l'émetteur.

Le cas échéant, le deuxième secteur réfléchissant peut correspondre à un secteur de surface complexe pour produire de la lumière seulement d'un côté de l'axe optique.

L'invention a encore pour objet un dispositif d'éclairage et/ou de signalisation, notamment un projecteur pour la droite ou la gauche d'un véhicule, comportant au moins une unité optique définie ci-dessus.

L'unité optique est avantageusement agencée pour produire un faisceau lumineux complémentaire ayant un axe optique et pouvant être associé à un autre faisceau, notamment à coupure, produit par ce dispositif d'éclairage et/ou de signalisation, pour participer à un faisceau global qui est réglable en fonction d'une information représentative de l'environnement du véhicule automobile, notamment d'une information représentative de la présence d'un véhicule tiers à proximité dudit véhicule

L'invention a également pour objet un ensemble de deux unités optiques telles que définies ci-dessus, l'ensemble étant agencé pour générer une zone non éblouissante dans un faisceau lumineux, cette zone étant délimitée par des bords de coupure des faisceaux complémentaires respectifs des unités.

L'invention a encore pour objet un procédé pour produire un faisceau lumineux pour véhicule automobile, notamment à l'aide d'une unité optique définie ci-dessus, ce procédé comportant l'étape suivante :

- générer un bord de coupure sensiblement vertical et un bord de coupure sensiblement horizontal, par imagerie, de préférence la lumière provient d'une LED ayant un émetteur avantageusement dans un plan sensiblement horizontal.

L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en œuvre non limitatifs de l'invention, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 illustre, schématiquement et partiellement, une scène de route et la mise en œuvre d'un exemple de l'invention,
- les figures 2 à 14 représentent, schématiquement et partiellement, différents exemples de mise en œuvre de l'invention.

On a représenté sur la figure 1 un mode de réalisation de l'invention, se rapportant à une conduite de véhicule de type "trafic à droite".

On a représenté sur cette figure 1 un système d'éclairage 100 pour véhicule automobile permettant de réaliser la fonction ADB, comportant :

- 5
- un premier projecteur 1 agencé pour un montage côté droit du véhicule V,
 - un deuxième projecteur 2 agencé pour un montage côté gauche du véhicule V.

10 Le véhicule V est équipé d'une caméra 5 par exemple placée à l'avant, et qui permet de détecter la présence d'un véhicule tiers VT circulant en sens inverse sur la voie opposée (gauche) ainsi que sa position (verticale et horizontale).

Du fait que le véhicule adverse VT circule sur la voie de gauche, la partie droite de la chaussée (sur laquelle le processeur 6 de la caméra 5 ne détecte
15 aucun véhicule) peut donc être totalement illuminée sans pour cela gêner le conducteur adverse du véhicule VT.

Les projecteurs 1 et 2 permettent de générer dans un faisceau global F une zone sombre ZS dans laquelle se trouve le véhicule tiers VT venant en sens inverse, de manière à éviter l'éblouissement du conducteur du véhicule VT tout
20 en éclairant la route dans sa plus grande surface.

Dans l'exemple décrit, en mode de croisement avec le véhicule tiers VT, le faisceau global F est formé par les faisceaux suivants :

- un ou deux faisceaux complémentaires Fc1 et Fc2,
- un faisceau Fw à coupure oblique de type code, avec un bord de
25 coupure Cwo à 15° et un bord de coupure Cwh horizontal,
- éventuellement un faisceau à coupure plate.

Ce faisceau à coupure plate peut correspondre à un faisceau code partiel du projecteur gauche. Dans certaines configurations (notamment lorsque le
30 mécanisme d'orientation entraîne à la fois le code et les modules ADB), afin d'éviter des mouvements de lumière proche, on peut envisager d'utiliser aussi le

code partiel du projecteur droit seulement dans cette configuration (toutefois, on perd alors de la lumière et de la portée à droite).

La zone sombre ZS est délimitée par les faisceaux complémentaires Fc1 et Fc2 et se déplace pour suivre le mouvement du véhicule tiers VT détecté par la caméra 5.

Le ou les faisceaux de type code, notamment lorsqu'ils sont réalisés à partir de sources de lumière du type de diodes électroluminescentes et, en général, de plus d'une source de lumière par projecteur, peuvent, si on le souhaite, être constitués de deux faisceaux partiels, indépendamment commutables, dont l'un présente une coupure plate et le second un coupure en V, conformément aux réglementations. L'effet de code virage peut avantageusement être réalisé dans cette configuration en ne faisant tourner (autour d'un axe sensiblement vertical) que le module à coupure en V, afin d'éclairer la route de manière optimale dans les courbes sans provoquer de mouvement global du faisceau, mouvement qui, provoquant le déplacement de la lumière proche du véhicule peut distraire ou gêner le conducteur.

Dans la configuration décrite précédemment, le faisceau en « voile de navire » Fc1 ou Fc2 constitue un troisième faisceau, mobile autour d'un axe sensiblement vertical, à l'instar du faisceau code partiel à coupure en V. Le module optique créant le faisceau en « voile de navire » peut alors être muni d'un dispositif mécanique d'orientation autonome ou être entraîné par celui du faisceau à coupure en V, lorsque ce dernier est présent (par exemple, les modules créant les faisceaux en V et en voile de navire sont mécaniquement solidaires).

En mode ADB, les faisceaux partiels code à coupure plate statiques sont maintenus allumés et les faisceau à coupure en V éteints (les deux ou seulement celui susceptible d'engendrer des éblouissements). Les dispositifs d'orientation des faisceaux en voile de navire peuvent alors être utilisés de manière à créer une zone non éblouissante pour les autres véhicules détectés.

On va maintenant décrire ci-dessous la construction d'une unité optique 10, qui équipe le projecteur 2, capable de créer le faisceau Fc2 envoyant de la

lumière sensiblement uniquement au dessus de l'horizontal HZ et à gauche de l'axe optique et ayant deux bords de coupure C1 vertical et C2 horizontal,.

Pour l'autre faisceau complémentaire Fc1 nécessaire à la réalisation de la fonction ADB, on utilisera une unité optique 10 symétrique de la précédente par rapport à un plan vertical et installée dans l'autre projecteur 1.

L'unité optique 10 dans le projecteur de gauche 2 est décrite ci-après.

Comme illustré sur la figure 2, cette unité optique 10 comporte :

- une source de lumière à LED 15,
- un réflecteur 11 agencé pour réfléchir au moins une partie de la lumière émise par la source de lumière, ce réflecteur étant agencé pour permettre la formation du faisceau lumineux complémentaire Fc2 ayant un axe optique Ox et pouvant être associé à un autre faisceau à coupure, pour participer au faisceau global F qui est réglable en fonction d'une information représentative de l'environnement du véhicule automobile, notamment d'une information représentative de la présence d'un véhicule tiers à proximité dudit véhicule, ce faisceau complémentaire produisant, dans un plan P perpendiculaire à l'axe optique du faisceau complémentaire, une zone d'éclairage ZE présentant des premier et deuxième bords de coupure C1 et C2 faisant entre eux sensiblement un angle droit, cette zone d'éclairage s'étendant majoritairement dans un quart de plan délimité par les premier et deuxième bords de coupure.

Comme illustré sur la figure 2, la LED 15 comporte un émetteur 16 rectangulaire plan contenu dans un plan $z = 0$. L et h sont respectivement le grand côté et le petit côté du rectangle. Le centre de l'émetteur 16 est placé à l'origine 0 du repère. Un des côtés de l'émetteur 16, par exemple le grand côté du rectangle, est parallèle à l'axe optique Ox du réflecteur.

30

Première méthode de mise en œuvre de l'invention

Dans cet exemple, on utilise un paraboloïde focalisé sur un des coins de l'émetteur 16 pour réaliser un premier secteur réfléchissant 20 du réflecteur 11.

5 **1/ Cas où la LED 15 émet vers le haut**

Le premier secteur 20, à gauche sur la figure 4 (en vie arrière), présente une forme de paraboloïde avec un foyer F3 sur le coin avant gauche de l'émetteur

16, de focale $f + \frac{L}{2}$ (f étant un paramètre de conception). Ce premier secteur 20 du réflecteur est arrêté au plan vertical PV contenant le bord gauche de l'émetteur 16.

Au-delà de ce plan PV, à droite, le deuxième secteur réfléchissant 22 est construit comme suit.

a/ construction d'une courbe plane G (génératrice de surface complexe)

15

G est de la forme $x(y)$ où

$$x = \frac{\left(y + \frac{h}{2}\right)^2}{4f_1} - f_1 - \frac{L}{2} \quad \text{pour } x < -\frac{L}{2} \quad \text{et} \quad x = \frac{\left(y - \frac{h}{2}\right)^2}{4f_2} - f_2 - \frac{L}{2} \quad \text{pour } x \geq -\frac{L}{2}, \quad \text{où}$$

$$f_1 = f - \frac{L}{2} \quad \text{et} \quad f_2 = f_1 - \frac{h}{2}$$

b/ construction du deuxième secteur 22

20

soit (x,y) un point de G et z une cote quelconque

$$\text{on pose } \varepsilon = -1 \text{ si } x < -\frac{L}{2} \quad \text{et} \quad \varepsilon = +1 \text{ si } x \geq -\frac{L}{2}$$

on pose

$$\vec{I}_G = \begin{bmatrix} -\frac{L}{2} - x \\ \frac{h}{2} - y \end{bmatrix}, \quad \vec{n} = \frac{\begin{bmatrix} \vec{I}_G \\ \|\vec{I}_G\| \end{bmatrix} + \vec{x}}{\left\| \frac{\begin{bmatrix} \vec{I}_G \\ \|\vec{I}_G\| \end{bmatrix} + \vec{x}}{\|\vec{I}_G\|} \right\|}, \quad \vec{I} = \begin{bmatrix} x - \frac{L}{2} \\ y + \frac{h}{2} \end{bmatrix}, \quad f_s = -\vec{I} \cdot \vec{n},$$

$$\vec{r} = \frac{\vec{I} + 2f_s \vec{n}}{\|\vec{I} + 2f_s \vec{n}\|} = \begin{bmatrix} r_x \\ r_y \end{bmatrix}, \quad \lambda = \frac{z^2}{4f_s / \vec{n} \cdot \vec{r}}$$

alors le point $\begin{bmatrix} x + \lambda r_x \\ y + \lambda r_y \\ z \end{bmatrix}$ est un point de la surface du deuxième secteur 22.

- 5 Ce deuxième secteur 22 correspond à un quart de surface complexe avec une génératrice particulière et un foyer unique au coin ad hoc de l'émetteur 16 (et non sur l'axe comme dans une surface complexe classique), les deux permettant de garantir l'absence de lumière à droite de l'axe optique et une coupure horizontale.
- 10 On a représenté sur la figure 4 un exemple de réflecteur ainsi obtenu.

2/ Cas où la LED 15 émet vers le bas

- Le premier secteur 20 du réflecteur 11 (en vue arrière) présente une forme de paraboloïde focalisé en F3 sur le coin arrière gauche de l'émetteur 16, de focale
- 15 $f - L/2$. Ce secteur 20 est arrêté au plan vertical PV contenant le bord gauche de l'émetteur 16.

A gauche de ce plan PV, on peut utiliser un deuxième secteur 22 construit comme suit.

20 a. construction d'une courbe plane G

G est de la forme $x(y)$ où

$$x = \frac{\left(y + \frac{h}{2}\right)^2}{4f_1} - f_1 + \frac{L}{2} \quad \text{pour } x < \frac{L}{2} \quad \text{et} \quad x = \frac{\left(y - \frac{h}{2}\right)^2}{4f_2} - f_2 + \frac{L}{2} \quad \text{pour } x \geq \frac{L}{2}, \quad \text{où}$$

$$f_1 = f + \frac{L}{2} \quad \text{et} \quad f_2 = f_1 + \frac{h}{2}$$

b. construction du deuxième secteur 22

soit (x,y) un point de G et z une cote quelconque

5 on pose $\varepsilon = -1$ si $x < \frac{L}{2}$ et $\varepsilon = +1$ si $x \geq \frac{L}{2}$

$$\text{on pose } \vec{I}_G = \begin{bmatrix} \frac{L}{2} - x \\ \varepsilon \frac{h}{2} - y \end{bmatrix}, \quad \vec{n} = \frac{\vec{I}_G + x}{\|\vec{I}_G + x\|}, \quad \vec{I} = \begin{bmatrix} x + \frac{L}{2} \\ y + \frac{h}{2} \end{bmatrix}, \quad f_s = -\vec{I} \cdot \vec{n},$$

$$\vec{r} = \frac{\vec{I} + 2f_s \vec{n}}{\|\vec{I} + 2f_s \vec{n}\|} = \begin{bmatrix} r_x \\ r_y \end{bmatrix}, \quad \lambda = \frac{z^2}{4f_s \vec{n} \cdot \vec{r}}$$

alors le point $\begin{bmatrix} x + \lambda r_x \\ y + \lambda r_y \\ z \end{bmatrix}$ est un point de la surface du deuxième secteur réfléchissant 22.

10 Ce deuxième secteur 22 correspond à un quart de surface complexe avec une génératrice particulière et un foyer unique au coin ad hoc de l'émetteur 16 (et non sur l'axe comme dans une surface complexe classique), les deux permettant de garantir l'absence de lumière à droite de l'axe optique et une coupure horizontale.

15 On a représenté sur la figure 5 un exemple de réflecteur 11 ainsi obtenu.

On constate que, dans les exemples décrits ci-dessus, la surface réfléchissante dans son ensemble est continue (pas de décrochement) car les focales sont toutes calculées pour ce faire à partir d'une valeur unique f .

On a représenté sur les figures 6, 7 et 8 respectivement :

- la zone d'éclairage dans un plan perpendiculaire à l'axe optique obtenue à l'aide du premier secteur 20 en forme de paraboloides des figures 3 et 5,
- 5 - la zone d'éclairage dans un plan perpendiculaire à l'axe optique obtenue à l'aide du deuxième secteur 22 des figures 3 et 5,
- la zone d'éclairage correspondant à la somme des deux zones précédentes.

10 Seconde méthode de mise en œuvre de l'invention

Dans cette méthode, on se propose de remplacer le secteur parabolique par un secteur de réflecteur de type surface complexe adapté.

- 15 Considérons le cas d'une LED émettant vers le bas.
On cherche à calculer le secteur droit 30 du réflecteur.

a. construction d'une courbe plane g

soit $V(z)$ une fonction arbitraire (paramètre de conception) telle que
20 $\forall z \leq 0, V(z) \geq 0$

g (comprise dans le plan $y = 0$) est décrite par une fonction $x_g(z)$ telle que

$$x_g(0) = -f$$

$$\text{et, si on pose } \vec{I}_g = \begin{bmatrix} -\frac{L}{2} - x_g(z) \\ -z \end{bmatrix}, \quad \vec{R}_g = \begin{bmatrix} 1 \\ \frac{V(z)}{100} \end{bmatrix}, \quad \vec{n}_g = \frac{\frac{\vec{I}_g}{\|\vec{I}_g\|} + \frac{\vec{R}_g}{\|\vec{R}_g\|}}{\left\| \frac{\vec{I}_g}{\|\vec{I}_g\|} + \frac{\vec{R}_g}{\|\vec{R}_g\|} \right\|} = \begin{bmatrix} n_{gx} \\ n_{gz} \end{bmatrix},$$

25 alors $\frac{dx_g}{dz} = -\frac{n_{gz}}{n_{gx}}$,

ce qui constitue une équation différentielle sous forme canonique, qui peut être résolue numériquement.

(le paramètre $V(z)$ est une courbe de déviations verticales (vers le haut) en pourcents)

5

b. construction du secteur 30 de réflecteur

pour tout $z \leq 0$ et tout $y \geq -\frac{h}{2}$, on pose :

$$f_s = \vec{I}_g(z) \cdot \vec{n}_g(z), \quad \vec{r} = \frac{\vec{R}_g(z)}{\|\vec{R}_g(z)\|} = \begin{bmatrix} r_x \\ r_z \end{bmatrix}$$

$$\text{si } y < 2f_s - \frac{h}{2}, \quad \Lambda = \frac{\left(y + \frac{h}{2}\right)^2}{4f_s} \quad \text{sinon} \quad \Lambda = \frac{\left(y - \frac{h}{2}\right)^2}{4\left(f_s - \frac{h}{2}\right)} + \frac{h}{2}$$

$$10 \quad \text{et } \lambda = \frac{\Lambda}{\vec{n}_g(z) \cdot \vec{r}}$$

alors le point $\begin{bmatrix} x + \lambda r_x \\ y \\ z + \lambda r_z \end{bmatrix}$ appartient à la surface du secteur 30 de réflecteur.

15 Ce secteur 30 peut être vu comme un quart (on prend la partie en haut à droite en vue de derrière) de surface complexe à foyers pilotés conçu pour une source axiale plane émettant latéralement et ayant une génératrice particulière (pour n'avoir de la lumière qu'à gauche de l'axe optique), pivoté de 90° (dans le sens horaire) autour de l'axe optique.

On a représenté sur la figure 9 un exemple de réflecteur 11 ainsi obtenu.

20 Le secteur droit 30 est obtenu comme décrit juste ci-dessus et le secteur gauche est identique au secteur 22 décrit plus haut.

On voit apparaître une discontinuité entre ces secteurs 22 et 30.

La zone d'éclairage obtenue à l'aide du secteur 30 est illustrée sur la figure 10.

La zone d'éclairage obtenue à l'aide à la fois des secteurs 22 et 30 est illustrée sur la figure 11.

5 On a bien les deux coupures nettes C1 et C2.

Dans une variante de l'invention, il est possible de construire le secteur gauche du réflecteur 11 par la seconde méthode. Les changements sont les suivants.

10

b'. construction du secteur 31 à gauche sur la figure 12

pour tout $z \leq 0$ et tout $y \leq -\frac{h}{2}$, on pose :

$$\vec{I} = \begin{bmatrix} x_g(z) - \frac{L}{2} \\ z \end{bmatrix}, \quad f_s = -\vec{I} \cdot \vec{n}_g(z), \quad \vec{r} = \frac{\vec{I} + 2f_s \vec{n}_g(z)}{\|\vec{I} + 2f_s \vec{n}_g(z)\|} = \begin{bmatrix} r_x \\ r_z \end{bmatrix}$$

$$\text{si } y > -2f_s - \frac{h}{2}, \quad \Lambda = \frac{\left(y + \frac{h}{2}\right)^2}{4f_s} \quad \text{sinon} \quad \Lambda = \frac{\left(y - \frac{h}{2}\right)^2}{4\left(f_s + \frac{h}{2}\right)} - \frac{h}{2}$$

15 (la suite est inchangée)

Ce secteur 31 peut être vu comme un quart (on prend la partie en haut à gauche en vue de derrière) de surface complexe à foyers pilotés inversé (la lumière est en dessous de la coupure) conçu pour une source axiale plane émettant latéralement et ayant une génératrice particulière (pour n'avoir de la lumière qu'à droite de l'axe optique), pivoté de 90° (dans le sens trigonométrique) autour de l'axe optique.

20 Si on utilise le même paramètre $V(z)$ pour les deux côtés, on obtient une surface réfléchissante continue.

25 La zone d'éclairage obtenue à l'aide du secteur 31 est illustrée sur la figure 13.

La zone d'éclairage obtenue à l'aide à la fois des secteurs 30 et 31 est illustrée sur la figure 14.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux exemples de mise en œuvre
5 qui viennent d'être décrits.

Par exemple, il est possible de transposer la seconde méthode au cas des LEDs émettant vers le haut.

On voit en outre que d'autres combinaisons sont possibles entre les deux méthodes, y compris par exemple un secteur de parabolioïde combiné avec un
10 secteur de réflecteur du dernier type détaillé ci-dessus.

Revendications

5 1. Unité optique (10), notamment pour dispositif de signalisation et/ou d'éclairage pour véhicule automobile, cette unité comportant :

- au moins une source de lumière (15),

l'unité optique étant agencée pour permettre la formation d'un faisceau lumineux complémentaire suivant un axe optique et pouvant être associé à un autre
10 faisceau, notamment à coupure, pour participer à un faisceau global (F) qui est réglable en fonction d'une information représentative de l'environnement du véhicule automobile, notamment d'une information représentative de la présence d'un véhicule tiers à proximité dudit véhicule, ce faisceau complémentaire produisant, dans un plan perpendiculaire à l'axe optique du faisceau
15 complémentaire, une zone d'éclairement présentant des premier et deuxième bords de coupure (C1 et C2) faisant entre eux sensiblement un angle droit, cette zone d'éclairement s'étendant majoritairement dans un quart de plan délimité par les premier et deuxième bords de coupure.

20 2. Unité selon la revendication précédente, caractérisée par le fait qu'elle comporte au moins un réflecteur (11) agencé pour réfléchir au moins une partie de la lumière émise par la source de lumière, ce réflecteur étant agencé pour permettre la formation du faisceau lumineux complémentaire ayant un axe optique et pouvant être associé à un autre faisceau, notamment à coupure, pour
25 participer au faisceau global (F) qui est réglable en fonction d'une information représentative de l'environnement du véhicule automobile, notamment d'une information représentative de la présence d'un véhicule tiers à proximité dudit véhicule, ce faisceau complémentaire produisant, dans le plan perpendiculaire à l'axe optique du faisceau complémentaire, la zone d'éclairement présentant les
30 premier et deuxième bords de coupure (C1 et C2) faisant entre eux sensiblement

un angle droit, cette zone d'éclairage s'étendant majoritairement dans un quart de plan délimité par les premier et deuxième bords de coupure

3. Unité selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait
5 que les premier et deuxième bords de coupure (C1 et C2) du faisceau complémentaire se coupent en formant sensiblement un angle droit.

4. Unité selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait
10 que le premier bord de coupure (C2) s'étend sensiblement horizontalement et le deuxième bord (C1) sensiblement verticalement lorsque l'unité optique est sur le véhicule.

5. Unité selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait
15 que l'un au moins des premier et deuxième bords est sensiblement rectiligne.

6. Unité selon l'une des revendications 2 à 5, caractérisée par le fait que le réflecteur (11) comporte des premier et deuxième secteurs réfléchissants (20 ; 22 ; 30 ; 31) ayant des formes géométriques différentes.

20 7. Unité selon la revendication précédente, caractérisée par le fait que les deux secteurs réfléchissants (20 ; 22) sont jointifs suivant une bordure commune.

8. Unité selon la revendication 6, caractérisée par le fait que les deux secteurs (22 ; 30) se rejoignent suivant seulement un point ou sont distants l'un
25 de l'autre.

9. Unité selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait
30 que le faisceau complémentaire est associé à un faisceau à coupure, notamment une coupure code, ces deux faisceaux étant de préférence côte à côte, sensiblement sans recouvrement.

10. Unité selon l'une des revendications précédentes, caractérisée par le fait que la source de lumière (15) comporte au moins une LED, notamment à émetteur rectangulaire (16) de lumière, cet émetteur rectangulaire s'étendant notamment dans un plan, notamment un plan sensiblement horizontal.

5

11. Unité selon la revendication précédente, caractérisée par le fait que l'un des côtés de l'émetteur (16) de la LED est disposé de manière sensiblement parallèle à un axe optique du réflecteur.

10

12. Unité selon l'une des revendications 10 et 11, caractérisée par le fait que le premier des secteurs réfléchissants (20) du réflecteur (11) présente une forme sensiblement de paraboloïde, de préférence focalisé sur l'un des coins de l'émetteur (16) de la LED, ce premier secteur s'interrompant de préférence sur un plan (PV), notamment vertical, contenant un bord de l'émetteur (16).

15

13. Unité selon l'une des revendications 6 à 11, caractérisée par le fait que le premier secteur réfléchissant (22) correspond à un secteur de surface complexe pour produire de la lumière seulement d'un côté de l'axe optique.

20

14. Unité selon l'une des revendications 10 à 13, caractérisée par le fait que le deuxième secteur réfléchissant (22) correspond à un secteur de surface complexe avec une génératrice prédéterminée et un foyer unique sur un coin de l'émetteur (16).

25

15. Dispositif d'éclairage et/ou de signalisation, notamment un projecteur, comportant au moins une unité (10) selon l'une des revendications précédentes.

30

16. Dispositif selon la revendication précédente, caractérisé par le fait que l'unité optique est agencée pour produire un faisceau lumineux complémentaire ayant un axe optique et pouvant être associé à un autre faisceau, notamment à coupure, produit par ce dispositif d'éclairage et/ou de signalisation, pour

participer à un faisceau global (F) qui est réglable en fonction d'une information représentative de l'environnement du véhicule automobile, notamment d'une information représentative de la présence d'un véhicule tiers à proximité dudit véhicule.

5

17. Ensemble de deux unités optiques (10) selon l'une des revendications 1 à 14, agencé pour générer une zone non éblouissante (ZS) dans un faisceau lumineux, cette zone étant délimitée par les faisceaux complémentaires respectifs des unités (10).

10

18. Procédé pour produire un faisceau lumineux pour véhicule automobile, notamment à l'aide d'une unité optique (10) selon l'une des revendications 1 à 14, ce procédé comportant l'étape suivante :

15

- générer un bord de coupure sensiblement vertical et un bord de coupure sensiblement horizontal, par imagerie, de préférence à l'aide d'une LED ayant un émetteur (16) dans un plan sensiblement horizontal.

1/5

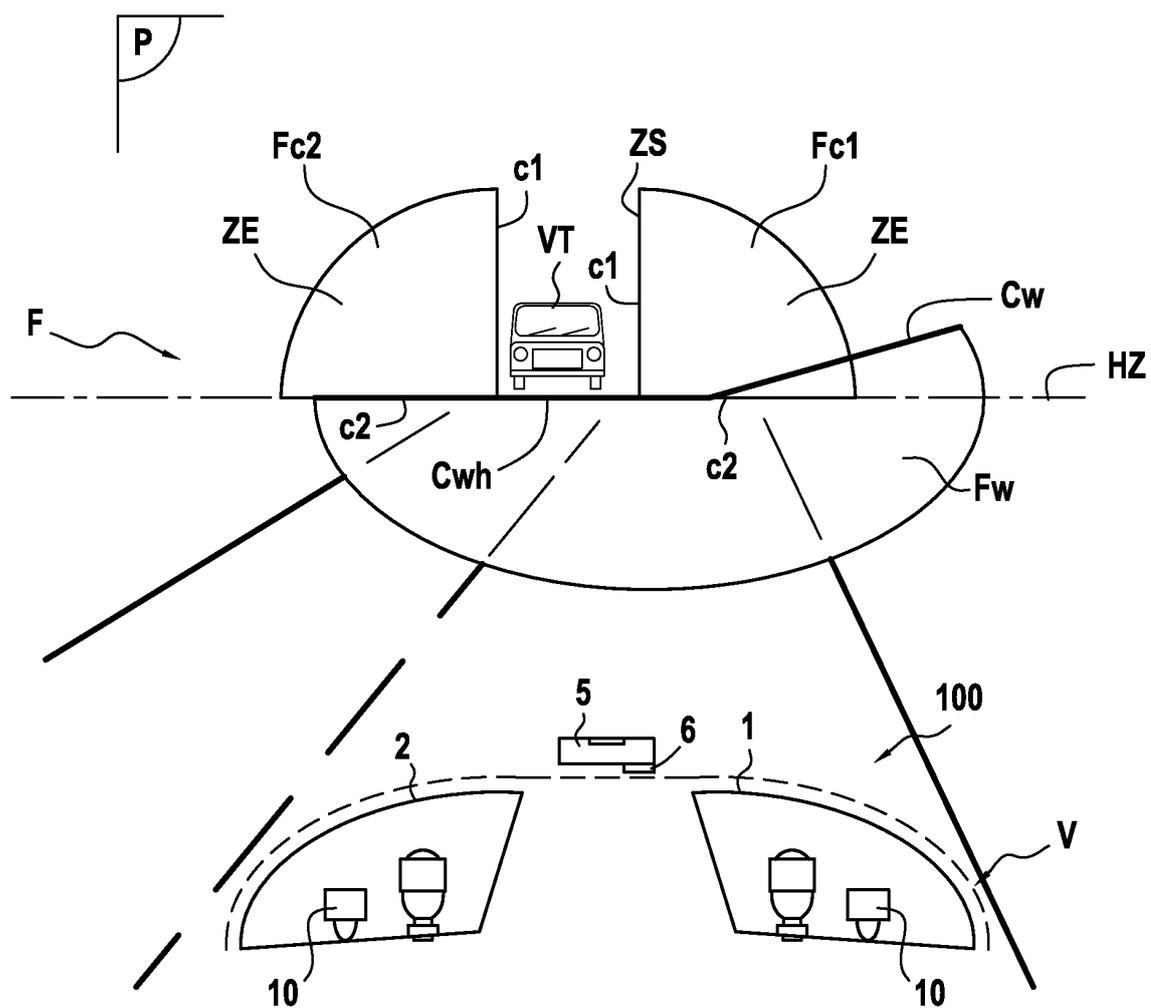


FIG.1

2/5

FIG.2

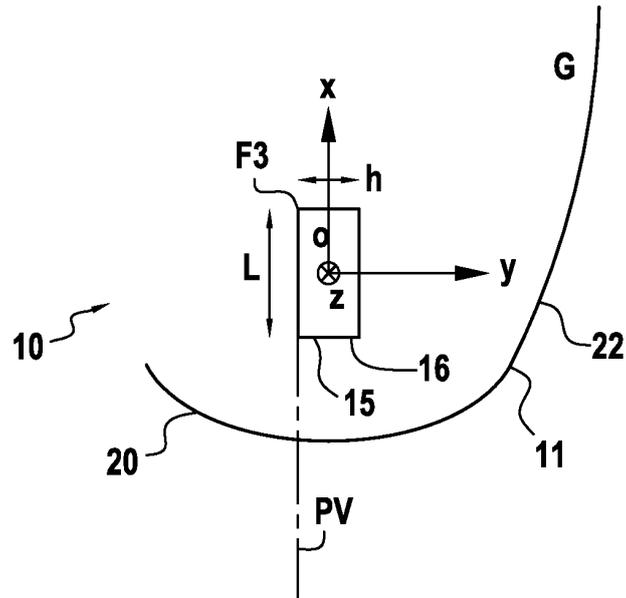
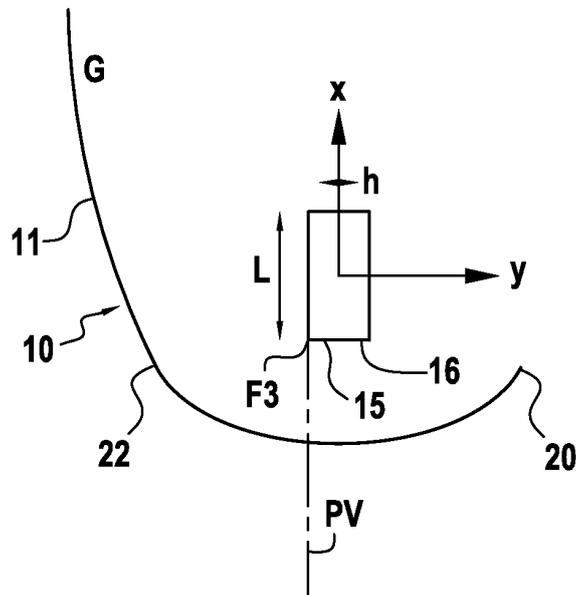


FIG.3



3/5

FIG.4

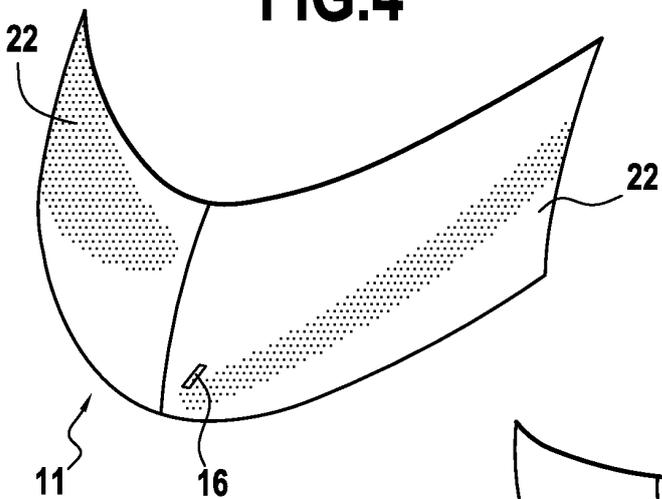


FIG.5

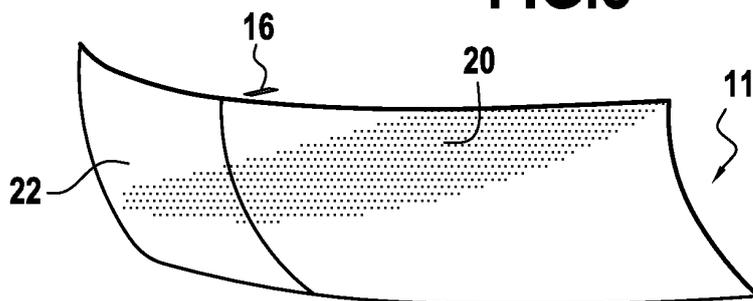


FIG.6

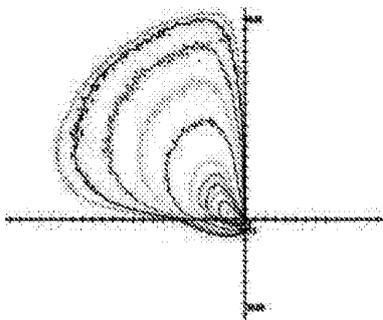


FIG.7

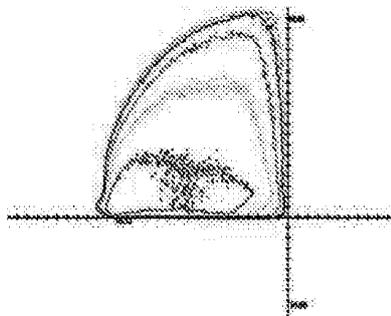
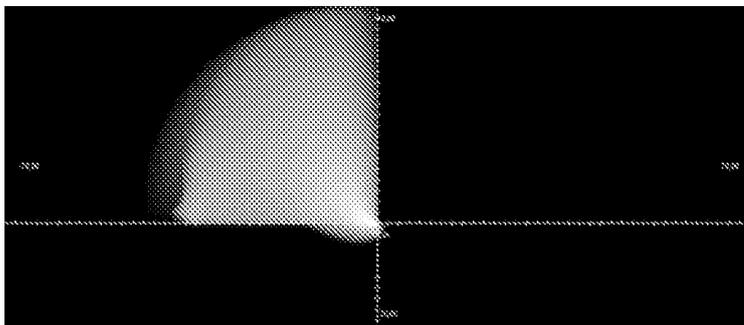
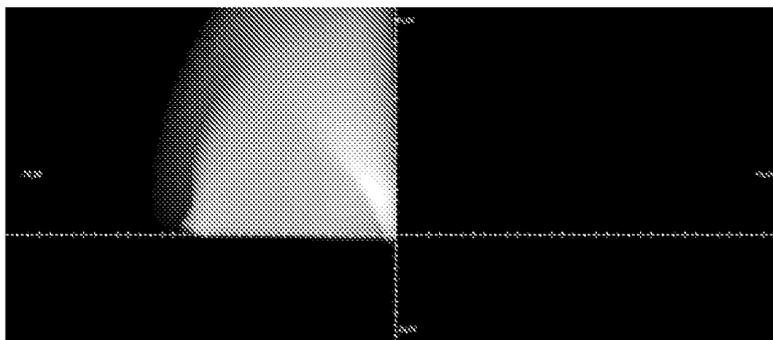
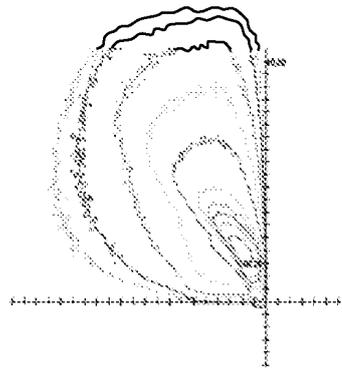
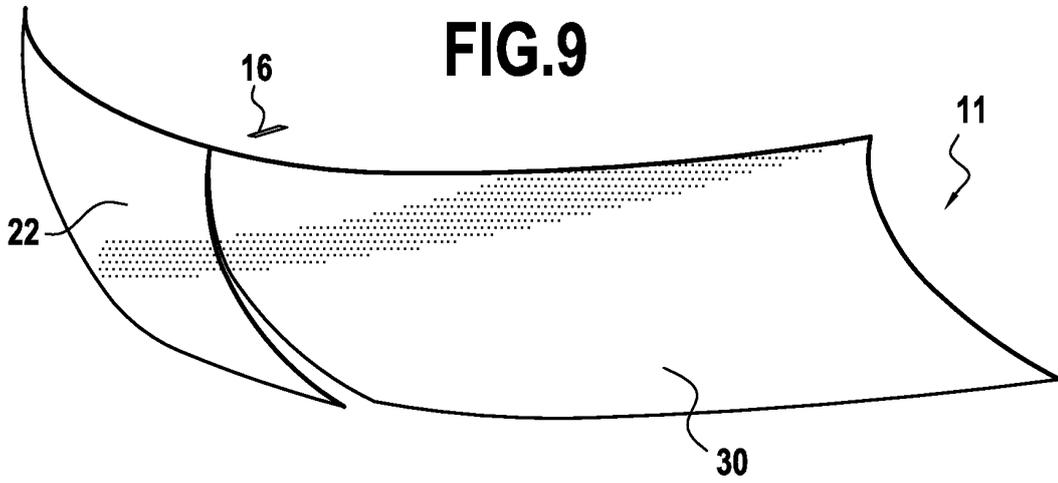
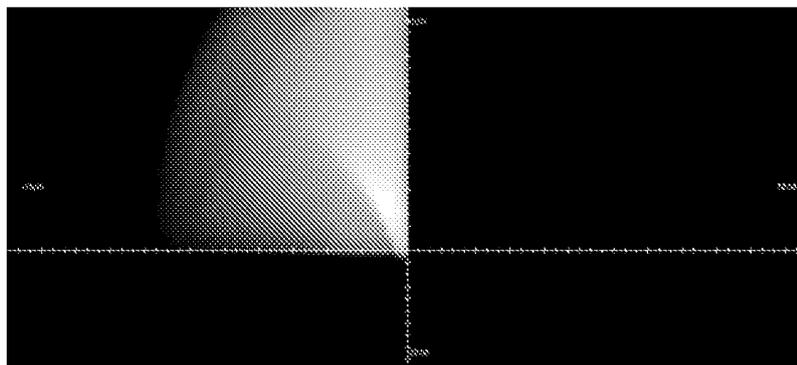
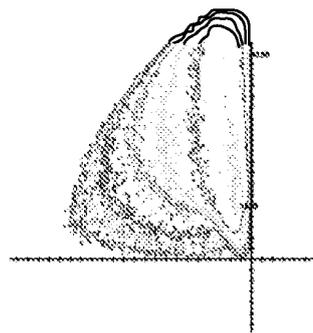
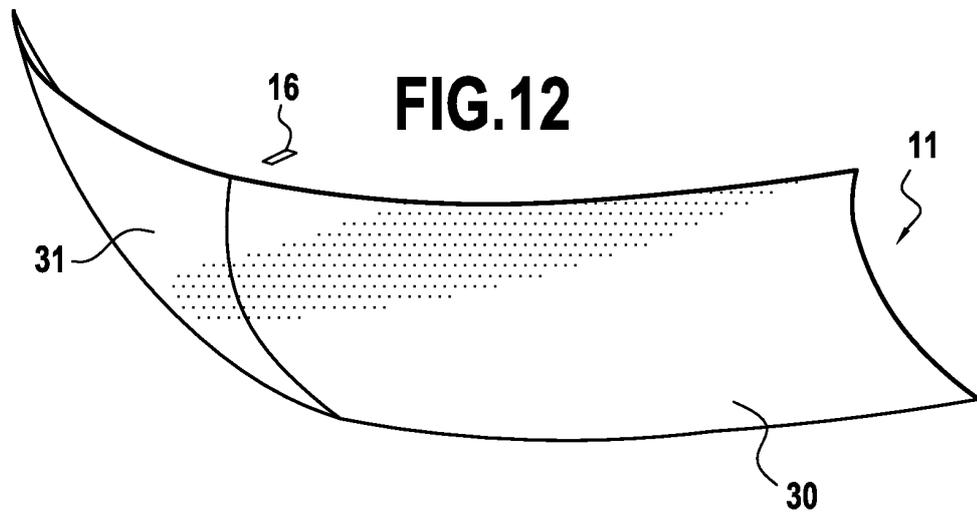


FIG.8









**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 741719
FR 1056493

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	EP 0 999 408 A2 (AUTOMOTIVE LIGHTING ITALIA SPA [IT]) 10 mai 2000 (2000-05-10) * alinéas [0001], [0007], [0013], [0014] * * figures 1,2,3,5 *	1-5, 9-11, 15-18	F21S8/12 F21V7/09 F21V14/00 F21W101/10 F21Y101/02
X	FR 2 787 863 A1 (BOSCH GMBH ROBERT [DE]) 30 juin 2000 (2000-06-30) * page 4, ligne 8 - page 5, ligne 19 * * page 11, ligne 22 - page 12, ligne 28 * * page 14, ligne 3 - ligne 33 * * page 16, ligne 30 - ligne 36; figures 1,3,4,5,7,8,9-11 *	1,2,5, 9-11, 15-18	
X	DE 10 2007 028658 A1 (HELLA KGAA HUECK & CO [DE]; VOLKSWAGEN AG [DE]) 24 décembre 2008 (2008-12-24)	1-5, 9-11,13, 15-18	
Y	* alinéas [0030], [0032], [0034], [0035], [0041], [0044], [0045] * * figures 1,2a,2b *	6-8,12, 14	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
Y	EP 2 028 411 A2 (KOITO MFG CO LTD [JP]) 25 février 2009 (2009-02-25)	6-8,12, 14	B60Q F21V F21S
A	* alinéas [0034], [0035], [0057], [0058], [0059] * * revendication 1 * * figures 1-4 *	1	
E	EP 2 279 908 A2 (KOITO MFG CO LTD [JP]) 2 février 2011 (2011-02-02) * alinéas [0016], [0023], [0032], [0041], [0044] * * figures 1,5,6 *	1-5,9, 15-18	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
16 février 2011		Cosnard, Denis	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1056493 FA 741719**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **16-02-2011**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0999408	A2	10-05-2000	IT	T0980934 A1	05-05-2000

FR 2787863	A1	30-06-2000	DE	19860461 A1	06-07-2000
			JP	4523100 B2	11-08-2010
			JP	2000195312 A	14-07-2000
			US	2002067618 A1	06-06-2002

DE 102007028658	A1	24-12-2008	EP	2160304 A1	10-03-2010
			WO	2008155342 A1	24-12-2008

EP 2028411	A2	25-02-2009	JP	2009048898 A	05-03-2009

EP 2279908	A2	02-02-2011	US	2011025209 A1	03-02-2011
